



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, Montée Lussier, le 7 juin 2022 à 20h00, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay
Alexandre Bastien
Alain Dumouchel
Marc Gaudreau
Jean Michel Dupuis
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Racette, maire de Saint-Édouard.

Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur général adjoint, était présent et agissait en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 ;
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2022.
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois ;
 - 7.2 Dépôt des rapports d'Audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du Budget et du programme triennal d'immobilisation, réalisés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec ;
 - 7.3 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;
 - 7.4 Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;
 - 7.5 Mode de diffusion du rapport des faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;
 - 7.6 Demande de subvention pour l'installation de bornes électriques de recharges résidentielles pour véhicules électriques ;
 - 7.7 Demande de subvention du prix d'entrée au Parc Safari pour la population de la municipalité de Saint-Édouard ;
 - 7.8 Nomination de monsieur Idanuel Vallejos, Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim au poste de Directeur général adjoint ;
 - 7.9 Résolution autorisant la création d'un nouveau poste de mécanicien-journalier au département des travaux publics.
 - 7.10 Demande de subvention à l'A.H.M. Les Jardins du Québec Inc.
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**

Aucun dossier.
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Résolution autorisant le renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage de la rue Principale et de la montée du Moulin. Dossier no. 8613-19-4907 avec le ministère des Transports du Québec ;
 - 10.2 Résolution pour l'octroi d'un mandat d'accompagnement en services administratifs à Nordikeau pour la rédaction de l'appel d'offres pour la disposition des boues usées ;
 - 10.3 Résolution pour l'octroi d'un mandat d'accompagnement en services administratifs à Paul Sarazin pour la rédaction de l'appel d'offres dans le cadre du projet d'acquisition d'un garage municipal – volet rénovations et branchements ;
 - 10.4 Résolution pour l'octroi d'un mandat d'accompagnement en services administratifs à Paul Sarazin pour la rédaction de l'appel d'offres en vue d'obtenir des services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux à réaliser pour la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées.



- 10.5 Résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;
- 10.6 Résolution autorisant les frais de diverses réparations mécaniques du camion Peterbilt, en v. de le rendre conforme à passer l'inspection annuelle de la SAAQ prévue en juillet 2022.

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Nomination d'un représentant pour la Bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio Québec.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 Levée de l'assemblée

À 20 : 00, monsieur le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. 22-06-088 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2022, tel que présentée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	
# 2	Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Deux citoyens étaient présents dans la salle du conseil et ont posé des questions d'intérêt public.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 - 22-06-089 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	
# 2	Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE

6.2 - 22-06-090 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	
# 2	Alexandre Bastien	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	o	Maire suppléant :		REJETE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 22-06-091 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS



CONSIDÉRANT QUE la Direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **216 195,99 \$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2022-06** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	p	Maire suppléant :		REJETE	

7.2 – 22-06-092 – DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, RÉALISÉS PAR LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, la vice-présidente à la vérification a transmis à la municipalité un avis en date du 14 mars 2022, relativement au dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du Budget et du programme triennal des immobilisations ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, la municipalité doit faire le dépôt de ces deux rapports à la première séance ordinaire qui suit leur réception ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le dépôt des rapports d'audit de conformité, portant respectivement sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations. **ET DE** transmettre une copie certifiée conforme à l'original de la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.3 - DEPOT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE, POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINAT LE 31 DECEMBRE 2021

Le Greffier-trésorier procède au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

7.4 - DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2021

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et dépose ledit rapport à la présente assemblée.

7.5 – 22-06-093 – MODE DE DIFFUSION DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS

CONSIDÉRANT le dépôt à la présente séance du rapport financier et du rapport du vérificateur externe en conformité avec l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la présentation séance tenant du rapport du maire, relativement aux faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, en vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de diffusion du rapport des faits saillants doivent être déterminées selon l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* ;

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER la diffusion du texte du rapport des faits saillants sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	



# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

7.6 – 22-06-094 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES DE RECHARGES RÉSIDENTIELLES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Ce point a été retiré de l'ordre du jour par les conseillers présents.

7.7 – 22-06-095 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ENTRÉE AU PARC SAFARI POUR LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

Ce point a été retiré de l'ordre du jour par les conseillers présents.

7.8 – 22-06-096 – NOMINATION DE MONSIEUR IDANUEL VALLEJOS, DIRECTEUR DES FINANCES MUNICIPALES ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a remis sa démission en avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Idanuel Vallejos a manifesté son intérêt à occuper le poste de Directeur général et greffier-trésorier suite à la démission de la Directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard est toujours à la recherche d'une personne pour combler le poste de Directeur général par intérim ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER monsieur Idanuel Vallejos au poste de Directeur général adjoint à compter 1^{er} juin 2022. **ET QUE** monsieur Vallejos soit soumis à une période de probation de 6 mois se terminant le 1^{er} décembre 2022. **ET QUE** monsieur le maire soit autorisé à signer le nouveau contrat de travail de monsieur Vallejos.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.9 – 22-06-097 – RÉOLUTION AUTORISANT LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE MÉCANICIEN-JOURNALIER AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nécessité de pallier le manque de ressources en mécanique au sein du département des travaux publics de la municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des travaux publics de procéder à la création d'un nouveau poste de mécanicien-journalier au sein de son département ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard juge à propos et dans l'intérêt général de ses citoyens de procéder à la création de ce nouveau poste de mécanicien-journalier ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la création du nouveau poste de mécanicien-journalier au département des travaux publics. **ET QU'**une annonce soit publiée dans le site Internet de la municipalité. **ET QU'**un comité de sélection soit formé pour recevoir et analyser les candidatures dans le but de combler ce nouveau poste.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.10 – 22-06-098 – DEMANDE DE SUBVENTION À L'A.H.M. LES JARDINS DU QUÉBEC INC.

Ce point a été reporté à la séance du mois de juillet 2022 pour des vérifications supplémentaires.

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS



10.1 – 22-06-099 – RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA MONTÉE DU MOULIN AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de contrat, dossier no. 8613-19-4907 reçue en date du 23 février 2022 du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les règles administratives du ministère des Transport ne permettent pas un prolongement et qu'une nouvelle entente est requise ;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de la nouvelle entente sont les suivantes :

- Longueur pondérée : 5,539 Kilomètres ;
- Longueur physique : 5,515 Kilomètres ;
- Durée de l'entente : 24 semaines et 2 jours ;
- Fourniture des matériaux : par la municipalité ;
- Montant estimé : 35 846.54 \$;
- Nombre de camions : 1 unité ;
- Possibilité de renouvellement : deux (2) années supplémentaires.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage de la rue Principale et de la montée du Moulin avec le ministère des Transports du Québec, dossier no. 8613-19-4907. **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution. **ET QUE** le maire ou le Directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	P	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	
# 2	Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOpte A L'UNANIMITE	
				ADOpte A LA MAJORITE	
				REJETE	

10.2 – 22-06-100 – RÉSOLUTION POUR L'OCTROIT D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN SERVICES ADMINISTRATIFS À NORDIKEAU, POUR LA RÉDACTION DE L'APPEL D'OFFRES EN VUE DE LA DISPOSITION DES BOUES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard requière des services professionnels pour le projet de vidange des boues usées à son usine d'épuration des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre détaillée des services professionnels de la firme Nordikeau, visant à disposer des boues usées comprend les activités suivantes :

- Estimation des coûts et plan de travail ;
- Rédaction des plans et devis, sélection et engagement des entrepreneurs ;
- Surveillance des travaux ;
- Rédaction d'un rapport final.

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce mandat, la ventilation des coûts se détaille comme suit :

1. **Activités 2-3** - Plan de travail, rédaction des plans et devis, sélection et engagement des entrepreneurs. Montant forfaitaire de **3 500,00 \$**.
2. **Activité 4** – Surveillance des travaux. Montant forfaitaire de **2 600,00 \$**.
3. **Activité 5** – Rapport final. Montant forfaitaire de **1 200,00 \$**

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER le mandat à la firme Nordikeau pour rédiger les documents d'appel d'offres et pour surveiller les travaux en vue de l'obtention des services professionnels visant à disposer des boues usées. **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution. **ET QUE** le maire ou le Directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat s'il y a lieu.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	P	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	
# 2	Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOpte A L'UNANIMITE	
				ADOpte A LA MAJORITE	
				REJETE	

10.3 – 22-06-101 – RÉSOLUTION POUR L'OCTROIT D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN SERVICES ADMINISTRATIFS À PAUL SARAZIN, POUR LA RÉDACTION DE L'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT La résolution No. 22-05-076 – Contrat de services de consultation professionnelle banque d'heures à Paul Sarazin de Contact-Cité, votée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 mai 2022 ;



CONSIDÉRANT QUE l'offre détaillée des services d'accompagnement de Paul Sarazin, pour la rédaction d'un document d'appel d'offres dans le cadre de l'acquisition du garage municipal – volet rénovations et branchements, comprend les activités suivantes :

- Échanges avec les responsables de la municipalité pour bien définir le projet ;
- Établir un procédurier pour toutes les étapes du projet ;
- Accompagnement pour évaluer les coûts d'améliorations ;
- Rédaction d'une demande d'aide financière au PRICIM ;
- Accompagnement en cours de processus ;
- Frais de déplacement inclus pour deux rencontres aux bureaux de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce mandat, il est suggéré de prévoir un montant forfaitaire de 4 500 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER le mandat à Paul Sarazin pour rédiger les documents d'appel d'offres en vue de l'obtention des services professionnels dans le cadre du projet d'acquisition du garage municipal – volet rénovations et branchements. **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution. **ET QUE** le maire ou le Directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat s'il y a lieu.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

10.4 – 22-06-102 – RÉSOLUTION POUR L'OCTROIT D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN SERVICES ADMINISTRATIFS À PAUL SARAZIN, POUR RÉDIGER L'APPEL D'OFFRES EN VUE D'OBTENIR DES SERVICES PROFESSIONNELS, POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX À RÉALISER AFIN DE PROCÉDER À LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT La résolution No. 22-05-076 – Contrat de services de consultation professionnelle banque d'heures à Paul Sarazin de Contact-Cité, votée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre détaillée des services d'accompagnement de Paul Sarazin, pour la rédaction d'un document d'appel d'offres, en vue d'obtenir des services professionnels, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux à réaliser afin de procéder à la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées, comprend les activités suivantes :

- Échanges avec les responsables de la municipalité pour présenter le processus et répondre aux questions ;
- Échanges avec vos professionnels impliqués au dossier pour la description technique de l'appel d'offres ;
- Rédaction d'un document d'appel d'offres pour services professionnels sur SE@O ;
- Accompagnement en cours de processus ;
- Répondre aux questions des soumissionnaires ;
- Addenda aux documents si requis ;
- Assistance lors de l'ouverture et de l'analyse des soumissions ;
- Préparation des documents pour le Comité d'analyse des soumissions ;
- Frais de déplacement inclus.

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce mandat, il est suggéré de prévoir un montant forfaitaire de 7 500 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER le mandat à Paul Sarazin pour rédiger les documents d'appel d'offres en vue de l'obtention des services professionnels, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux à réaliser afin de procéder à la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées. **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution. **ET QUE** le maire ou le Directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat s'il y a lieu.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

10.5 – 22-06-103 – RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AINÉS (PRIMA)



CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a pris connaissance du guide PRIMA et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui lui sont applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRIMA associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale à faire le dépôt de la demande d'aide financière au PRIMA. **ET QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

10.6 – 22-06-104 – RÉOLUTION AUTORISANT LES FRAIS DE DIVERSES RÉPARATIONS MÉCANIQUES DU CAMION PETERBILT, EN VUE DE LE RENDRE CONFORME À PASSER L'INSPECTION ANNUELLE DE LA SAAQ PRÉVUE EN JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Édouard recommande d'effectuer une liste de réparations mécaniques au camion Peterbilt ;

CONSIDÉRANT QUE le camion Peterbilt doit passer son inspection annuelle à la SAAQ en juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard juge à propos et dans l'intérêt de ses citoyens d'autoriser l'exécution des travaux mécaniques sur le camion Peterbilt.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le Directeur des travaux publics à donner le mandat d'effectuer les travaux mécaniques sur le camion Peterbilt. **ET QUE** le Directeur des travaux publics communique au conseil municipal le montant total des coûts des réparation à faire sur le camion Peterbilt.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 – 22-06-105 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AUPRÈS DE RÉSEAU BIBLIO DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque de la Municipalité de de Saint-Édouard fait partie intégrante de Réseau Biblio du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard désire nommer l'un de ses élus au conseil d'administration de Réseau Biblio du Québec ;

IL EST PROPOSÉ DE nommer monsieur Alexandre Bastien, conseiller au siège no. 2, représentant de la Municipalité de Saint-Édouard auprès de Réseau Biblio du Québec, jusqu'à ce qu'un remplaçant soit nommé à sa place.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.



13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 22-06-106 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 : 57

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


Daniel Racette
Maire


Idanuel Vallejos
Directeur général adjoint